

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Actualisation en droit des sociétés

Préambule :

Cette formation permet de faire le point sur l'actualité juridique et de mesurer l'impact des nouveautés sur la pratique professionnelle.

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser ses connaissances en droit des sociétés sur le plan législatif, réglementaire et jurisprudentiel et connaître la doctrine récente
- Analyser les nouveautés notamment au cours des 18 derniers mois
- Mesurer les incidences pratiques des nouveaux textes et si nécessaire leurs conséquences sur l'environnement juridique des sociétés

Public visé : commissaire aux comptes, expert-comptable, expert-comptable stagiaire, responsable service juridique.

Date et durée :

Jeudi 25 mars 2027 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 259 rue Pierre et Marie Curie, 77000 VAUX-LE-PENIL.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragection.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Exposé avec diaporama commenté

Moyens techniques :

- Tableau numérique et/ou vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard de ses attentes.

Questions Traitées :**1 – Nouveautés législatives et réglementaires 2025/2026 :**

- Ordonnance du 12 mars 2025 : régime des nullités en droit des sociétés
- Loi du 30 avril 2025 : bénéficiaires effectifs, etc.
- Loi du 13 juin 2025 : non-déclaration de bénéficiaires effectifs
- Loi du 30 juin 2025 : entreprises non immatriculées au RNE
- Décret du 31 juillet 2025 : nouveau code APE à compter du 1er janvier 2027
- Décret du 13 août 2025 : possibilité d'un seul membre du directoire si capital < 250 000 € (résultant de la loi du 13 juin 2024)
- Décret du 22 août 2025 : RCS et confidentialité de l'adresse personnelle pour les dirigeants et d'associés indéfiniment responsables
- 1er décembre 2025 : actualité info greffe (Identification européenne)
- Loi du 6 novembre 2025 visant à renforcer la lutte contre la fraude bancaire
- Rm du 10 février 2026 faisant suite à l'arrêt du Conseil d'État du 8 avril 2025) : société d'exercice d'une profession libérale
- Décret du 13 février 2026 : Préparation des AG de SA allégée
- Dispositions antérieures actualisées : Loi du 13 juin 2024. Décret du 7 juillet 2024. Arrêté du 29 juillet 2024. Décret du 28 octobre 2024

2 – Jurisprudence :

- SARL
 - Rémunération du gérant
 - Révocation du gérant
 - Fin de mandat de deux gérants
 - Gérant de fait : critères
 - Faute du gérant séparable de ses fonctions
 - Compte courant et cession de parts
- Société par actions
 - SASU : Compétence exclusive du président pour arrêter les comptes
 - SAS : Révocation du dirigeant (primauté des statuts)
 - SAS : Dirigeants et contrat de travail
 - SAS : Exclusion d'un associé et participation au vote
 - SA/SAS : Actions conférant 2/3 des droits de vote
 - Transformation SAS en SA et clause d'inaliénabilité
 - Transformation d'une société en SAS et avantages particuliers
- Divers
 - Microentreprise tête de groupe et confidentialité des comptes annuels
 - Retard pour l'approbation des comptes
 - Distribution de réserves hors de l'AGO annuelle

- Distribution du RAN hors de l'AGO annuelle
- EI : vente de la résidence principale
- Absence de CAC et révélation au Procureur (Fonds de dotation)
- Actes accomplis pour le compte d'une société en formation

FORMATEUR :

Claude PENHOAT, formateur & professeur en droit des sociétés, expert-comptable et conférencier.